

# La restauration scolaire

Une restauration de qualité, des tarifs uniformisés, le Conseil départemental finance une partie des frais de cantine.

## Des produits locaux pour des repas équilibrés


Chaque années ce sont plus de 1, 7 million de repas qui sont élaborés par des agents départementaux qualifiés.

La [plateforme Agrilocal](#) permet l'achat de produits frais et de saison issus de fournisseurs du Vaucluse.

## CONTACT

**CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DE VAUCLUSE**

rue Viala  
CS 60516  
84909 Avignon cedex 9

 0490161500

[CONTACTER](#)





Un nouveau logiciel de gestion de la

# restauration

Afin d'accompagner les collèges dans le respect des évolutions récentes de la réglementation, notamment la loi EGALIM qui impose des critères en matière d'approvisionnement, le Conseil départemental s'est doté d'un logiciel de gestion de la restauration.

Celui-ci va permettre aux collèges de quantifier et d'analyser les différents types de denrées entrant dans la composition des repas.

A travers ces évolutions et aussi dans le cadre de son Agenda 21, le Département s'inscrit dans une démarche de certification pour la labellisation ECOCERT de ses restaurants scolaires.

Enfin, le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) cuisines 2021-2024 va entrer dans sa première année d'acquisition et de renouvellement d'équipement et de matériels pour les restaurants scolaires des collèges publics.



© Département de Vaucluse

## Des mesures pour l'hygiène et la sécurité

Le Conseil départemental de Vaucluse fait régulièrement procéder à des analyses alimentaires, de surface et de potabilité de l'eau dans chaque collège.

## L'aide aux frais de cantine

Le Conseil départemental verse directement au collège une aide au paiement de la demi-pension qui peut aller jusqu'à 237 euros par enfant et par année scolaire. Cette aide est ensuite déduite de la facture restant à charge des familles.

## Qui peut en bénéficier ?

Les élèves scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat d'association prenant 1, 2, 3 ou 4 repas par semaine à la cantine dont les parents résident dans le Vaucluse et perçoivent le RSA (socle ou majoré).

Le document à fournir au collège : attestation CAF/MSA datant de moins de 3 mois.



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09